

Documents concernant Géronde - 1831-1834

Archives de l'Abbaye de Tamié

26 mars 1831 - Posat - État du personnel

Nom		Naissance	Prise d'habit	Profession
Dom Stanislas LAPIERRE	prêtre, prieur	1805	Venu du Gard	1826
Père Jérôme VERNIOLLE	prêtre	1794	Venu du Gard	1820
F. Martin HERMSEN	diacre	1807	Venu du Gard	1827
F. Hyppolite MINET	Choriste	1797	1787 Fondateur	1789
F. Théophile MENESTRET	Choriste	1799	1820	1821
F. Antoine GROSSE	Choriste	1803	1824	1825
F. Dosithée SAUGET	Choriste	1807	1825	1826
F. Marie Bernard GAND	Cellérier	1806	1829	1830
F. Maurice DUBRET	prêtre 1831	1804	1830	1832
F. Claude FLEURY	convers	1786	1819	1820
F. Pierre BRIGAUDET	convers	1775	1819	1820
F. Pacôme RUCHOT	convers	1804	1825	1826
F. Hilarion DENIZOT	convers	1792	1826	1827
F. Marc AUBÉ	convers	1789	1821 Le Gard	1822
F. Pierre Joseph LEGER	convers	1778	1829	1830
F. Antoine DECHANGE	convers	1787	1821 Le Gard	1822
F. Maur BRASSEUR	convers	1810	1828 Le Gard	

Personnel à Géronde le 8 septembre 1831 :

F. Stanislas prieur, F. Jérôme prêtre, F. Théophile, F. Antoine, F. Dosithée, F. Bernard, F. Maurice, F. Hyppolite, F. Claude, F. Pierre, F. Antoine, F. Marc, F. Pacôme, F. Hilarion, F. Pierre Joseph - **Total = 15**

Fr. Maur était sorti en mars 1831

Il n'y eut pas d'entrée de novice entre 1830 et 1834.

Fr. Hyppolite mourut le 12 août 1832 et fut enterré dans l'église entre les deux piliers.

Fr. Théophile et Maurice reçurent les ordres mineurs, le sous-diaconat, le diaconat et l'ordination sacerdotale entre le 24 septembre et le 2 octobre 1831 (« le concile de Trente donne la liberté à l'évêque de dispenser des interstices lorsque le besoin le demande »).

Deux novices P. Augustin et F. Victor furent envoyés aider la communauté de Saint-Sixte en Belgique le 29 mars 1833.

AAbTm - Dossier Géronde

15 août 1831 - Géronde - Lettre du P. Stanislas prieur, à M. Breuillot, directeur et économiste au Séminaire de Besançon.

La Sainte Volonté de Dieu

Monsieur,

J'ai reçu avec une vive reconnaissance les six cents quarante francs que vous avez eu la bonté de m'envoyer. Je pense comme vous que je puis, sans difficulté, prendre les six cents francs, mais pour les quarante, j'ai quelques doutes parce que sa maison pour qui ils ont été destinés subsiste encore. Mais il me suffira d'en écrire un mot au supérieur de cette maison. Vous me permettrez de vous donner un petit avis à l'occasion de la voie par laquelle vous avez cru pouvoir me faire passer cette somme.

Il y a malheureusement beaucoup de prétendus trappistes qui courent le monde et cherchent à tromper la pieuse et charitable confiance des honnêtes gens. Pour une fois que vous réussissez, vous y serez pris mille fois. Il y en a tant qui ont si bonne mine, si bonne langue, même de si bons certificats et qui néanmoins sont des vauriens, que le plus sûr c'est de se défier prudemment de tous.

Je vous remercie encore des détails que vous avez bien voulu me donner sur notre malheureuse affaire et je profiterai de l'adresse de la sœur du misérable pour lui écrire selon votre conseil.

M. Pidoux m'avait écrit qu'il trouvait onze mille francs de notre obligation et m'avait demandé s'il devait la livrer à ce prix et je lui avais répondu que puisqu'il fallait perdre et même très probablement bien davantage, en attendant la vente, je consentais volontiers à ce marché. Il paraîtrait, d'après votre honorée que je viens de recevoir, que celui qui avait présenté ces onze mille francs se serait dédit. Veuillez donc faire savoir à ce bon et charitable bienfaiteur, que quand même il ne trouverait pas cette somme quand même il en trouverait une bien moindre, puisque nous sommes en danger de tout perdre, il ne balance pas un instant, toujours cependant *Salva fide et conscientia* et c'est ce qu'il n'est pas besoin de faire remarquer à une personne si religieuse.

Veillez renouveler à M. Pidoux et à Monsieur Baud l'assurance de ma parfaite reconnaissance. Veuillez agréer pour vous-même, l'hommage de la plus profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. Stanislas prieur indigne

AAbTm - Dossier Géronde

23 février 1832 - Géronde — Lettre du P. Stanislas, à Monsieur Breuillot, directeur et économiste au Séminaire de Besançon. (Soit communiqué à M. Pidoux)

L.S.V.D

Monsieur,

J'avais remis au frère Jérôme à mon départ de Besançon les papiers en question et lui-même m'assure vous les avoir remis ou à M. Pidoux, avant de partir. Auraient-ils été ensuite déposés chez le notaire Cazeau et le saurait-il rendus avec les autres à M. Voisard ? Il faudrait, si l'on pensait ainsi, soupçonner bien de la mauvaise foi dans ce dernier. Je crois plutôt que vous n'aurez pas songé ou que vous les aviez vous-même, ou que monsieur Pidoux les avait reçus de F. Jérôme. En tout cas, il me semble qu'en vertu de sa procuration, M. Pidoux pourrait en obtenir des grosses, soit du notaire, soit du bureau des Hypothèques.

Nous attendons en vain depuis trois mois des messes que devait nous envoyer le frère du P. Jérôme [= Henri Verniolle de Pamiers). Je vous prie en attendant d'en recevoir pour nous 300 qu'un curé parent de M. Gousset (j'ignore maintenant le nom de sa cure) vous avait offertes.

Je vous renouvelle ici ce que je vous ai dit touchant l'argent que vous pourriez avoir à notre disposition maintenant et par la suite, que j'ai la facilité de le toucher de suite et sans la moindre perte, à la trésorerie d'État, en tirant une lettre de change sur vous.

J'ai été fort sensible aux deux grandes pertes que vient de faire le diocèse et bien que nous ne doutions pas que le Seigneur n'ait déjà récompensé ces fidèles ministres, la reconnaissance nous a fait un devoir d'offrir pour eux le tribut de nos faibles prières. Daigne le Seigneur ne pas affliger son peuple davantage et lui conserver longtemps ceux qui sont encore et qui lui sont si nécessaires.

Veillez agréer, l'assurance du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur et charitable bienfaiteur, votre très humble serviteur.

F. Stanislas supérieur indigne

P.S. L'hommage de nos respects à M. Gousset et à tous ces messieurs s.v.p.

AAbTm - Dossier Géronde

2 novembre 1832 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à M. Breuillot, prêtre, au grand séminaire de Besançon.

Monsieur l'abbé Breuillot,

Il y a près d'un mois que le P. prieur est parti pour l'abbaye du Gard : pendant son absence qui sera longue, je suis chargé des correspondances. J'ai touché les 1 247 francs que vous avez payés pour acquitter la lettre de change que le P. prieur avait tirée sur vous. Vous aurez la bonté de me dire quand je pourrai en tirer une autre pour avoir le reste de la somme en dépôt chez vous et ce que M. Pidoux et d'autres personnes vous remettront pour notre communauté.

Un de nos religieux qui s'appelle en religion Marie Bernard, et Pierre Joseph Gaud dans le monde, a un petit héritage qui vaut 3 000 francs. Il désire beaucoup que le bon et charitable M. Pidoux veuille se charger de le vendre et de vous remettre ce qu'il en pourra tirer. Ce religieux est de Lons-le-Saunier, de la commune de Chille à un quart de lieue de cette ville, où il est né et

Archives de l'abbaye de Tamié

où se trouve situé son petit domaine. Il pense que M. Pidoux ne fera pas difficulté d'entreprendre cette vente. Il a confié tous ses papiers à M. Morau notaire à Lons-le-Saunier, rue du commerce. Je vous prie de voir M. Pidoux et de lui en faire la proposition de la part de notre religieux et du P. prieur qui lui aurait écrit lui-même si son voyage n'avait pas été si précipité. S'il trouve qu'il puisse s'en charger, vous nous le ferez savoir et nous lui enverrons une procuration.

L'imprimeur de Baume-les-Dames ne se presse pas de payer le 800 F : je crois vous avoir remis le billet en vous priant de le donner à M. Pidoux.

Je suis avec un profond respect, Monsieur l'abbé, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. Jérôme.

AAbTm - Dossier Géronde

9 novembre 1832 - Vesoul - Lettre de Dubost, notaire à M. Breuillot, prêtre au Séminaire de Besançon.

Monsieur,

Que sitôt la réception de votre lettre je me suis transporté au greffe et m'y suis effectivement assuré que l'ordre provisoire relativement à la distribution du prix de la vente de Bellevaux avait été réglée. La lecture attentive que j'ai prise de cette distribution m'a convaincu que ce n'était qu'après la collocation d'une somme de 20 000 en principal et des intérêts en dérivant, qu'arrivait celle de M. Lapière supérieur des religieux pour ... dant. Il faut donc attendre que cet ordre soit définitif et que les frais soient liquidés pour savoir la somme qui pourra revenir à M. Lapière après tous frais prélevés, puisque la collocation provisoire ne ... aucune somme de liquide à son profit. Aussitôt que cette distribution sera rendue définitive, je m'empresserai de vous en faire connaître le résultat quoique je ne sois pas fondé de pouvoir de MM les religieux.

En attendant daignez agréer l'hommage du respect avec lequel j'ai l'honneur de me dire, Monsieur, votre bien humble et obéissant serviteur.

Dubost

AAbTm - Dossier Géronde

17 janvier 1833 - Besançon - Brouillon de la lettre de l'abbé Breuillot

Mon révérend Père

J'ai attendu de vous écrire jusqu'à ce que l'affaire de la vente de Bellevaux fut terminée, ce n'est que hier au soir que j'ai appris que les ... des dettes hypothéquées étaient délivrées.

Melle Vey a été payée en entier 1600 F

M. Chardon a été payé aussi en entier 4000 F

Archives de l'abbaye de Tamié

Pour les 17 000 qui vous étaient dûs, vous toucherez la somme de	1834,81 F
... .. vous aurez à payer pour frais de collocation, somme à déduire	45,33 F
Il vous restera net à recevoir	1788,48 F
M. Pidoux a reçu pour M. Docet, je vous avais parlé dans ma dernière lettre	300 F
M. Pidoux a vendu ce que l'un de vos religieux avait à Pouilly, les vignes pour environ 2200 F	
Il a déjà touché environ 800 F, mais je ne sais pas.	
J'ai reçu hier, ou plutôt M. Pidoux a reçu une lettre de Simon, imprimeur à Beaume qui doit 800 F	

Il demande du terme jusqu'au prochains jours d'avril prochain, époque à laquelle, dit-il, il doit recevoir 20 000 F de la dote de sa femme. Voulez-vous lui accorder ce délai ?

J'attends 200 F des parents d'un de vos frères qui est d'Augirey, si je ne trompe, pour vous envoyer, mais je ne les ai pas encore reçus.

Le notaire de Lons-le-Saunier ne porte que 2 000 F ce qui peut revenir au frère Gaud de Chille, je crois ... plus haut, la mère de ce frère vient de me faire écrire que si on veut vendre, il faudrait se hâter de le faire parce qu'il y a des vignes à cultiver.

J'ai reçu une lettre de M. Vallon de Mout... avec 70 F pour vous faire passer.	<u>70 F</u>
[Total]	7358,48

Voilà l'aperçu de ce qui pourrait [être] votre dû à ma connaissance, mais voici un embarras, Bellevaux fut vendu à M. Voisard pour 23 300 F, mais outre ... il y eut environ 1 500 F qui furent portés sur un billet particulier fait à un tiers et c'est autant qui devrait vous revenir.

AAbTm - Dossier Géronde

31 janvier 1833 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à M. Breuillot

Monsieur l'abbé Breuillot,

Le P. Prieur Stanislas est encore absent et à près de deux cent lieues d'ici. Je vous donnerai son adresse au bas de cette lettre pour que vous puissiez lui écrire là où il se trouve si vous désirez parler directement avec lui. Vous sentez combien ce serait désagréable que pour contenter M. Voisard il fût obligé de se rendre à Besançon, le voyage ne lui coûterait pas moins de 300 frs. Et quand même le P. prieur serait ici, faudrait-il lui proposer d'aller à Besançon pour le cas dont il s'agit ? J'espère que vous ouvrirez les yeux à M. Voisard et que vos observations le rendront moins exigeant. Il ne doit pas craindre que nous rentrions dans Bellevaux s'il ne veut pas nous le céder à des conditions équitables.

Nous allons commencer les 300 messes pour lesquelles M. Pidoux a touché 300 frs et dont vous parlez dans votre avant dernière et votre dernière lettre.

Vous pouvez accorder à l'imprimeur de Baume le délai qu'il demande dans l'espoir qu'il ne fera faute de payer les 800 frs et les intérêt le premier jour d'avril.

Archives de l'abbaye de Tamié

Vous verrez par l'incluse que les renseignemens que vous avez reçus de Lons-le-Saunier sur le domaine de F. Bernard (Gaud) sont inexacts. Nous comptons sur vous et sur votre expérience dans les affaires et nous ne serons pas trompés dans notre attente.

Les 70 frs que le sieur Vallou vous a remis pour nous sont l'acquit d'une dette qu'il avait contractée à notre égard. Je lui prêtai cette somme pour faire son voyage.

Si la charité demande que vous soumettiez au quêteur de Mortagne les 400 frs dont vous parlez, n'hésitez pas à le faire et à plus forte raison si c'est un devoir de justice.

Le P. abbé du Gard qui est notre premier supérieur m'a donné par écrit tous les pouvoirs, toute la juridiction du P. prieur, tandis qu'il est absent. Si vous ne pouvez terminer les affaires avec M. Voisard sans le P. prieur, voici son adresse : à Monsieur Lebbe pour remettre à M. Stanislas Lapière, à Poperingue, par Ypres, Belgique.

Vous ne me parlez pas d'une somme de 160 frs qu'a dû vous soumettre pour un de nos religieux le sieur Brigaudet de Chancey¹ qui demeure à Momboillon. On lui a écrit de vous la faire tenir par l'entremise de M. le supérieur du séminaire de Mornaie.

Je suis avec un profond respect et un union à vos prières et saintes sacrifices, Monsieur l'abbé Breuillot, votre très humble et très obéissant serviteur. F. Jérôme.

Nous sommes 5 prêtres, bientôt nous serons 8. Il nous faut des messes sans quoi nous ne pouvons subsister. Tâchez de nous en procurer dans quelques mois autres 300. Ce qui nous est du dans votre pays ira y compris les 1 600 frs de M. Voisard à pris de 10 000 frs. Il faudrait placer cette somme pour la conserver : les 500 frs d'intérêt suffiraient avec nos autres petits revenus pour notre subsistance. Je m'en rapporte à vous.

AAbTm - Dossier Géronde

Sans date - Besançon — Brouillon de M. Breuillot

Magney	
40 journaux de champs à 800 F	32 000 F
12 fauch de prés de 14 à 1500 F	18 000 F
6 fauch plus	50 000 F
Moulin, deux ... une huilerie, un battoir pour battre le blé, tous les bâtimens, moulin, bâtimens des vigneron, estimés à	80 000 F
Louterot*	
Environ 90 journaux. Il y a pour	6 000 F

¹ Chancey, Haute-Saône, arrondissement Vesoul, canton Pesmes

Archives de l'abbaye de Tamié

bois tant sapins que fayards	
... 4 ... 50 journaux de terre prise ... on en tirerait	5 000 F
à 120 F le journal	11 000 F
Magney - les deux premiers articles	50 000 F
Tous les bâtiments, ... compris	80 000 F
400 journaux de terre	130 000 F
Des 40 journaux qui reviendrait, 400 journaux à 300 F seulement	120 000 F

AAbTm - Dossier Géronde

6 mars 1833 - St-Sixte - Lettre de dom Stanislas, à l'abbé Breuillot

La Sainte Volonté de Dieu

Monsieur

Je suis bien reconnaissant de l'avis que vous voulez bien me donner. J'ai reçu hier votre honorée et en même temps la lettre de M. Voisard. Ce dernier m'annonce qu'il a déposé entre les mains de M. Pidoux la somme de 1 834 francs et me recommande ensuite le malheureux Claude Girard qui l'avait prié de m'écrire pour m'appitoyer sur son sort. Vous savez que c'est ce pauvre paysan qui avant vendu au P. Dunand dix-huit journaux appelés le Vavrey et qui s'est laissé tromper comme nous par le trop fameux fripon. Je le plains sincèrement mais je ne crois pas lui rien devoir en conscience et nous sommes trop pauvres nous-mêmes pour satisfaire le désir que nous aurions de l'assister. Cependant je suis disposé à faire un sacrifice bien petit en comparaison de la perte qu'il a essuyée, mais immense en raison de nos moyens et de la perte que nous avons faite nous-mêmes.

Je prie M. Pidoux de lui faire savoir qu'il peut venir chercher cent francs que je prends sur moi de lui donner, bien mortifié de ne pas pouvoir lui donner davantage et bien résolu, si la divine Providence daigne nous favoriser, de ne pas l'oublier par la suite. (Son adresse : Claude Girard, garde champêtre à Valleroy).

Du reste, M. Voisard ne me dit pas un mot des 1 600 francs en question ; je suis bien d'avis de ne pas tenter de procès, mais il serait bon de lui faire peur. Veuillez prier M. Pidoux d'agir en cela avec sa prudence et sa charité ordinaires.

J'ai appris que les vignes avaient belle apparence, ce serait peut-être le moment de vendre celle de Pouilley².

Je n'ai pas encore reçu nouvelle du P. Jérôme, depuis que je suis absent de Géronde, que l'imprimerie ait été payée.

Si M. Pidoux n'avait plus entre les mains la somme provenant de la sentence d'ordre, je le prierais de prendre pour Girard sur le premier argent qu'il touchera pour nous.

² Pouilley-les-Vignes, Doubs, arrondissement Besançon, canton Audeux.

Archives de l'abbaye de Tamié

M. Voisard me réclame des pièces touchant Bellevaux, je vous prie de lui répondre que je ne crois pas en avoir une seule, que tout a été déposé chez M. Cazeau et qu'en tout cas je ferai faire de nouvelles recherches.

Il paraît que nous allons définitivement nous établir en Belgique. C'est la volonté de notre abbé à qui on a donné une petite maison et des terres à peu près autant qu'il y en avait à Bellevaux. On vient d'achever la chapelle qui paraît contenir une quarantaine de religieux. Le lieu est des plus solitaires et dans un pays excellent. Il est vrai que les temps sont bien mauvais et qu'on ne peut compter sur rien, mais où aller pour être à l'abri des événements ? Un pays est-il plus sûr que l'autre ?

Nous ne pouvions toujours demeurer longtemps où nous étions. Il pourrait se faire que vous vissiez bientôt de nos frères. J'avais donné contre ordre et remis le voyage après Pâques, mais s'il y en avait en route, je ne vois plus d'inconvénients à ce qu'ils continuent. Je les recommande à votre charité.

Je regrette beaucoup qu'il ne nous ait pas été donné de rentrer dans le diocèse de Besançon.

Comment reconnais-je tous les services que veut bien nous rendre l'ineestimable M. Pidoux ? Je sais les apprécier, mais je ne saurais les reconnaître comme ils le méritent. Je lui en témoigne de nouveau toute ma reconnaissance et je prie Dieu de l'en récompenser. Je sais qu'il n'est pas aussi fortuné qu'il est charitable et c'est pourquoi je ne voudrais pas qu'il fit le moindre sacrifice pour nous ; c'est assez de peines qu'il se donne. Je le conjure donc de se rembourser exactement soit pour les voyages, soit pour les ports de lettres, soit pour toute autre dépense qu'il pourrait avoir faites, ou qu'il devrait faire à notre occasion.

Je n'oublie pas non plus tout ce que vous avez daigné faire vous-mêmes, le zèle empressé que vous avez montré en toute circonstance pour nos intérêts et je vous prie d'agréer, l'expression de ma vive reconnaissance ainsi que de la vénération profonde avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur. F. Stanislas.

AAbTm - Dossier Géronde

15 mars 1833 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à Monsieur l'abbé Breuillot.

Monsieur l'abbé Breuillot

Je ne puis voir sans douleur la destruction de Bellevaux. M. Voisard va démolir les deux tiers des bâtiments, après cela que nous restera-t-il du tombeau de saint Pierre de Tarentaise ? Si l'on disait à M. Voisard que nous voulons racheter la maison sans délai, oserait-il nous la refuser ? L'an dernier il ne témoigna pas de la répugnance lorsque je lui en parlai et que le P. Prieur lui écrivit pour le prier de ne pas démolir les gros bâtiments. Il sait bien qu'on ne consentit à vendre à M. Dulongpray que parce qu'on espérait qu'il le conserverait pour nous le rendre lorsque le mauvais temps serait passé.

Archives de l'abbaye de Tamié

Nous avons présentement 10 000 frs dont 6 000 frs sont à notre disposition y compris 1 200 frs que j'ai ici en or et en espèce. Voyez, Monsieur Breuillot, s'il ne conviendrait pas de faire encore une tentative pour racheter cette pauvre maison. Il faudrait sans doute payer des intérêts à M. Voisard, mais je suis convaincu que ce ne serait pas pour longtemps parce que Dieu bénirait nos efforts et notre diligence, il nous fournirait les moyens d'acquitter au plutôt cette dette.

Couronner tant de bonnes œuvres que vous avez entreprises et qui ont si heureusement réussi pour la restauration de la Trappe dans votre diocèse ! Vous appréciez mieux que personne l'utilité d'un tel établissement, il est donc inutile que je m'étende à ce sujet. J'écris aussi à M. Gousset que je prie de contribuer à cette bonne œuvre, de se servir du pouvoir que Dieu lui a donné pour le faire réussir. Il ne m'est pas possible de vous exprimer l'affection et l'intérêt qu'on nous porte dans ce pays du Valais : on irait jusqu'à faire des réjouissances publiques pour nous témoigner la satisfaction qu'on ressentirait de la réussite de cette affaire. Je vous prie de l'examiner devant Dieu et au cas que le succès ne vous paraisse pas impossible, de parler à M. Voisard pour l'engager à se désister et à être raisonnable dans les conditions de la vente. Nous ne voulons pas qu'il perde. Le P. Stanislas reviendrait bien vite s'il y avait certitude de réussir. Un de nos novices à 12 000 frs, il me dit qu'il les donnera à la maison s'il reste, et tout porte à croire qu'il restera. Son frère qui va arriver ici à Pâques a aussi 12 000 frs à lui. Assurément nous ne pouvons pas compter sur de telles ressources, mais il ne faut pas non plus en désespérer : il n'est pas impossible à Dieu de nous les ménager pour recouvrer notre propriété de Bellevaux.

Un de nos religieux recevra les quatre moindres le samedi avant le dimanche de la Passion et le sous-diaconat le samedi saint des mains de Mgr de Rotin, très digne évêque de Sion.

Vous pouvez dire à M. le curé de Pouilley-les-Vignes que mon frère Hilarion dont vous me parlez dans votre dernière du 8 février, ne s'est obligé à rien envers l'église de cette paroisse. Il avait bien formé des projets mais sans prétendre contracter d'obligation. Aujourd'hui il approuve fort que tout son patrimoine revienne au couvent de Géronde qui, comme vous savez, en a bien besoin.

Je suis, avec un profond respect et union à vos prières et saint sacrifices, Monsieur l'abbé Breuillot, votre très humble et très obéissant serviteur.

F. Jérôme.

AAbTm - Dossier Géronde

28 mars 1833 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot.

Monsieur l'abbé Breuillot

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 22 mars qui en réveillant toutes mes espérances, me cause une joie qu'il me serait bien difficile de vous exprimer. Le Père abbé et le P. prieur laissent à ma disposition de rester encore à Géronde ou de partir pour la Belgique selon

que je verrai que l'un ou l'autre convient davantage à notre communauté. Après de mûres réflexions je n'ai cru pouvoir mieux faire que de la laisser encore à Géronde pendant quelque temps et j'ai renouvelé le bail avec Mgr l'évêque de Sion. Si j'étais indécis sur le parti à prendre, votre lettre me tirerait de mon irrésolution et me déterminerait à ne pas bouger d'ici. J'ai trop à cœur de ramener mes chers frères dans votre diocèse pour refuser d'acheter cette satisfaction par un peu de patience et de fatigue.

Nous commençons aujourd'hui une neuvaine à Notre-Dame du Bon-Secours que nous prions de vous aider auprès de cette pieuse demoiselle. Dès que notre affaire est entre vos mains, nous ne devons plus douter de sa réussite. Passez partout où vous trouverez à défaut de mieux et à plus forte raison si ce qu'on vous donnera nous convient davantage que Bellevaux.

Le P. abbé et le P. prieur apprendront avec beaucoup de plaisir que vous vous occupez de nous et qu'il est question de nous faire rentrer dans votre diocèse. Ils ne manqueront pas de vous écrire pour vous témoigner leur reconnaissance.

Je vous prie de me dire la prochaine fois si vous avez reçu 160 frs des parents de notre frère Pierre Brigandet de Chancey, et 240 frs de ceux de notre frère Maurice Dubret de Plancher-Bas. Vous pouvez garder tout l'argent que vous avez pour nous : j'estime qu'il servira pour une Trappe dans votre diocèse qui plus qu'aucun autre mérite d'avoir un établissement de ce genre : il est juste aussi que ce soit nous qui le formions puisque presque tous nos religieux sont du Doubs et de la Haute-Saône et que nous (P. prieur et ego) quoique originaires d'un pays bien éloigné du vôtre, nous somme unis et très unis d'inclination et de sentimens à vos respectables ecclésiastiques si pieux, si charitables, si zélés, si attachés à leur état et à leurs devoirs.

Le supérieur de la Trappe près de Marseille nous a mandé qu'il nous donne 50 frs que vous nous avez appliqués : c'est un reste d'une quête qu'il fit dans votre diocèse et qui fut donné après son départ.

Les gens du Valais nous disent qu'ils nous verront avec grand plaisir rentrer dans le diocèse de Besançon d'où les circonstances nous ont forcés de sortir : mais ils ne veulent pas nous laisser partir pour la Belgique parce qu'ils trouvent qu'il est inutile d'aller chercher ailleurs et surtout dans un pays si éloigné, un asile qu'ils nous donnent de si grand cœur. Ils ne veulent pas considérer que nous n'avons pas de propriété à nous et qu'il faut cependant que nous nous mettions en règle aux yeux de l'Église. Si vous réussissez à nous en procurer une chez vous, il suffira que nous y envoyons quelques frères en prendre possession si la communauté ne peut s'y rendre de suite : il ne faut pas nous dessaisir trop vite de Géronde qui nous sera un lieu de refuge en cas de besoin.

Je termine, M. l'abbé Breuillot, en vous disant encore une fois que j'espère fermement que nous vous reverrons et que vous nous de nos habits de trappistes. Tâchez de m'apprendre bientôt que mon espérance n'est pas vaine, que Dieu a béni vos démarches et que vous nous avez trouvé un local convenable qui n'a rien coûté.

Je vous prie de me rappeler au souvenir de M. l'abbé Gousset, de lui offrir mes hommages et de lui dire que l'affection qu'il a pour nous jointe aux efforts qu'il fait pour nous faire rentrer dans le diocèse, ne demeureront pas sans récompense. *quid quid uni ex minimis meis....* lui dira un jour le Seigneur, ainsi qu'à vous, Monsieur l'abbé Breuillot, qui n'avez point cessé de nous témoigner un grand et bien honorable attachement depuis que nous avons l'honneur de vous connaître. Je suis...

AAbTm - Dossier Géronde

10 avril 1833 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot

Monsieur l'abbé Breuillot

J'ai fait part au P. abbé du Gard du dessein que nous avons formé de rentrer dans votre diocèse. Il m'a répondu qu'il l'approuve aussi et qu'il s'empressera de vous récrire dès qu'il saura que vous nous êtes favorable et que vous voulez nous aider dans l'exécution de ce dessein. Je pense que vous recevrez bientôt sa première lettre.

Je pensais bien que M. Voisard nous demanderait 30 000 frs au moins, mais pas jusqu'à 37 000 frs. Il a déjà bien dégradé les bâtiments. Vous vous rappelez qu'en 1831 lorsqu'il était question de faire annuler la vente et de reprendre ce bien, on examina beaucoup les raisons pour et contre. Les coteaux qui l'environnent et d'où l'on voit tout ce qui se passe dans le monastère, le cabaret qui est près de la porte me répugnent beaucoup. Au temps des travaux des vignes ces coteaux sont continuellement remplis d'ouvriers qui incommodent ou peuvent beaucoup incommoder les religieux. L'impiété nous l'a ravi : je n'y tiens que par le désir de lui reprendre sa conquête et de conserver le tombeau de saint Pierre. Néanmoins si nous pouvons nous établir plus convenablement ailleurs, je crois qu'il faut le faire, et de plus, près de 40 000 frs, c'est beaucoup trop pour nous. Je ne puis comprendre que M. Voisard ait si fort amélioré Bellevaux qui, de notre temps produisait déjà tout ce qu'on en pouvait retirer. Que peut-il avoir défriché, puisqu'il n'y avait rien à défricher, à moins qu'il n'ait touché au prés qui est dans l'enclos ?

Cette petite propriété dans la commune de Vaud³ me plaisait beaucoup : mais elle est bien petite et bien près de l'église et du village selon ce qu'en dit notre frère de Pouilley-les-Vignes. Il nous faudrait un bien de 20 journaux au moins et dont le clos enfermât 7 à 8 journaux : qu'on pût du moins y en faire un de cette grandeur parce que nos religieux de chœur travaillent presque toujours *intra muros*. Avec une propriété de 20 journaux nous pourrions occuper suffisamment nos frères et nous passer de quête, chose qui comme vous savez, me déplaît beaucoup. Quant au site, voici ce que dit saint Benoît notre législateur dans la Règle, chapitre 66 : (Traduction) "*S'il est possible, le monastère sera construit de telle façon que tout le nécessaire, à savoir l'eau, le moulin, le jardin, soit à l'intérieur du monastère et que s'y exercent les différents métiers, pour*

³ Vaux-les-Prés, Doubs, arrondissement. Besançon, canton Audeux

que les moines ne soient pas forcés de se répandre à l'extérieur, ce qui ne convient nullement à leur âme." S'il faut renoncer à Bellevaux et que d'ailleurs il ne se trouve pas d'âme assez charitable pour nous faire un don, s'il n'y a pas d'autre moyen que d'acheter, je crois que nous ne pouvons mieux faire que de choisir un lieu qui nous convienne, pourvu encore qu'on en puisse trouver. Je désirerais qu'il fût près de Besançon et sous ce rapport, la campagne de Mlle Lombard ne saurait être mieux placée. Bien des ecclésiastiques et des séculiers des grandes villes s'empressent d'aller faire de petites retraites dans les couvens qui n'en sont pas trop éloignés. Plusieurs sont bien aises de ne s'absenter que durant un jour ; quand ils peuvent aller faire leurs dévotions et s'en revenir commodément sans découcher, ils s'estiment heureux d'avoir ces moyens de salut à leurs portes. Il y en a même qui sont plus touchés du recueillement et du silence de la Trappe que des beaux sermons qu'ils entendent durant les retraites et qui sortent de celles-ci pour aller écouter avec plus de fruit la voix de Dieu dans les maisons de saint Bernard. Cela m'engage à faire continuer jusqu'à nouvel ordre les prières de la neuvaine dont je vous ai parlé. Si vous ne pouvez rien obtenir de cette demoiselle, et qu'il faille attendre jusqu'à l'arrivée de Mgr l'archevêque Dubourg⁴, cette attente ne nous sera point pénible et nous tâcherons de prier toujours avec plus de ferveur afin de mettre le Ciel dans nos intérêts.

On m'a dit que Saint-Laurent est à une bonne lieue et demie de Besançon : cette distance est assez raisonnable, deux bonnes lieues feraient encore mieux notre affaire, à un quart de lieue de toute habitation, pas trop près des grandes routes. Mais on ne peut pas prendre les bâtiments et les terres sur son poing et les transporter où l'on voudrait bien qu'elles fussent placées. Vous voyez par là que Marnay a pour nous un mauvais site et qu'il faut chercher ailleurs. Espérons toujours que Dieu nous donnera Saint-Laurent.

Je sais que vous avez beaucoup de crédit auprès de Melle Lombard, je doute qu'elle puisse se défendre de vos instances et de celles des vicaires généraux, à plus forte raison de celles de Mgr.

Je vous ai parlé de 1 200 frs que j'avais ici en réserve mais voici ce qui m'est arrivé depuis 15 jours. Votre charité est trop grande pour qu'elle puisse me blesser de mon indiscretion. Le P. abbé du Gard m'a fait savoir que le père Stanislas Lapierre était sans ressources à Saint-Sixte, c'est le nom de cette maison de Belgique qui a été fondée par un riche négociant de ce pays : il y a mis 60 000 frs dont 30 000 frs pour acheter les terres et le reste pour bâtir l'église et le couvent. L'église est finie, on travaille maintenant au couvent. La bourse est épuisée et le P. Stanislas me dit dans une de ces dernières lettres que si nous allons le joindre il faut porter avec nous jusqu'aux paillasses et aux cuillères pour manger car ils n'ont rien de tout cela. Leur chœur n'est guère moins dégarni que leur coffre-fort. Je n'ai pas craint pour l'aider un peu de lui envoyer deux bons sujets (P. Augustin et F. Victor) dont l'un est prêtre et de leur confier la bourse de Géronde

⁴ Mgr Dubourg avait connu les Trappistes au Collège Ste-Marie à Baltimore lors des essais de fondations en Amérique, entre 1805 et 1815. Le 15 février 1833 il ne fut transféré sur le siège de Besançon, installé le 10 octobre 1833 il meurt le 12 décembre de la même année.

qui contenait 1 800 frs dont je n'ai réservé pour nous que 300 frs les chargeant de la remettre à ce bon et cher frère Stanislas. C'est le denier de la veuve. Je prie Dieu de le multiplier dans ses mains. Mes frères ont approuvé mon offrande et n'ont pas conçu la moindre inquiétude pour l'avenir. Nous avons toutes nos provisions pour l'année courante. Nous ne devons rien à personne.

Le même jour où ces deux religieux sont partis, j'ai reçu une lettre d'un vicaire général de Bourges, Mr Bonnin, qui me demandait si nous recevions un ecclésiastique de son diocèse qui depuis 5 ans ne soupire qu'après la Trappe. Vous pensez que ma réponse a été favorable. Je l'attends de jour en jour. Avant hier les Français de Fribourg en Suisse m'ont écrit que la Trappe du Valais (Géronde) est l'objet de leur sollicitude, qu'ils ne l'oubliaient pas dans les distributions qu'ils font de leurs charités, qu'ils ont confié à un jésuite de Brig une certaine somme pour notre maison. Je ne leur ai rien demandé. Dieu seul a pu leur inspirer de faire cette bonne œuvre. Ainsi vous voyez que tandis que je vidais notre petite bourse, la Providence se plaisait à y remettre ce que j'enlevais. Jusqu'ici nous avons toujours été ses enfants chéris. Malheur à nous s'il nous arrivait jamais de porter nos regards ailleurs que sur ses mains qui ont répandu et répandent encore tant de bienfaits sur notre Ordre.

S'il était utile que je me transportasse sur les lieux pour examiner avec vous celui qui pourrait nous convenir, je vous prie de me le faire savoir. Je peux m'absenter trois semaines et un mois sans inconvénient. La communauté jouit d'une paix profonde, le frère Maurice Dubret remplit la charge de souprieur et me remplace bien si je m'absente, ce qui ne m'est pas encore arrivé depuis mon retour de voyage que j'ai fait en France en 1831. D'ailleurs je dépense peu en route, parce que je me sers de mes jambes.

Je vous prie de faire venir chez vous au séminaire mon frère Dosithée Sauget du Chapois à côté de Besançon. Il est allé chez ses parents avec permission. Il m'écrit depuis trois mois qu'il arrivera incessamment à Géronde et cependant il ne paraît point. Ses parents le retiennent sans doute. Daignez lui dire qu'il ne doit plus différer de rentrer parce que nous avons besoin de lui.

Je termine cette longue lettre par une observation qui est à mon avis très importante. Soit que nous achetions, soit qu'on nous donne, prenez si bien vos mesures que personne ne puisse nous disputer ce que nous aurons acquis, en sorte que la communauté ne soit pas exposée à un second naufrage.

Je suis...

F. Jérôme

AAbTm - Dossier Géronde

15 mai 1833 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot.

Monsieur l'abbé Breuillot

Voici une lettre de M. Dulongpray. Il consent à nous céder 800 frs des 1 600 frs qui n'ont pas été portés sur l'acte de vente de Bellevaux. Ce M. Blandin est, je crois, le gardien de la

prison de Vesoul. Est-il juste que nous payions ce qu'il a fourni à M. Dulongpray ? Je crois me rappeler, sans oser l'assurer, qu'il est inscrit aussi mais après nous, au bureau des hypothèques. Quoiqu'il en soit, il est hors de doute que M. Dulongpray n'a pas agi consciencieusement lorsqu'il s'est fait cette réserve de 1 600 frs. S'il est réellement converti, pourquoi veut-il payer à nos dépens le geôlier de Vesoul ? Il me semble qu'il y aurait un moyen de lui faire remettre la somme entière de 1 600 frs, ce serait d'écrire à sa sœur ou à sa sœur et de les prier de représenter à M Dulongpray le tort qu'il nous fait encore cette fois. Il est hors de doute qu'elles feront tout leur possible pour l'obliger de nous donner les 1 600 frs entiers. Vous remarquerez qu'il les appelle son pot-de-vin. Voyez avec M. Pidoux si ce moyen ou tout autre pourrait nous obtenir la restitution de cette somme. Si M. Voisard a de la conscience, ne s'occupera-t-il pas aussi d'engager M. Dulongpray à nous rembourser ?

Nous avons eu le Jubilé ici depuis le 2^{ème} dimanche après Pâques jusqu'au ... inclusivement.

Vous avez peut-être oui-dire qu'il y a eu des troubles dans le Valais, maintenant tout est tranquille, mais si tranquille que la révolution n'a presque plus d'espoir de pouvoir troubler l'ordre. Le Haut-Valais est imperturbable, c'est toujours dans le Bas que la révolution fait ses tentatives.

Nous ne nous lassons pas de prier pour le succès de l'affaire que vous avez entreprise. Nous espérons que Dieu bénira vos soins et qu'il nous accordera ce que nous lui demandons avec de bien vives instances. Nous attendons l'issue en toute patience et résignation. Daignez m'en donner des nouvelles le plutôt possible.

Sans doute que votre nouvel archevêque ne tardera pas à venir.

Le père de mon frère Maurice Dubret lui a écrit qu'il vous avait envoyé pour lui 205 frs par un abbé qui retournait au séminaire. Je ne vous recommande pas de bien garder nos petites ressources : jamais elles ne nous furent plus nécessaires. Je ne vous demanderai rien pour Géronde, mais que ne vous faudra-t-il pas pour nous acheter un local s'il n'y a pas d'âme charitable qui veuille avoir devant Dieu le mérite inappréciable d'avoir fondé une Trappe à ses frais et dépens ? J'espère toujours que dans un diocèse comme le vôtre il se trouvera quelqu'un qui fera cette bonne œuvre.

Je suis...

F. Jérôme

[Au verso par l'abbé Breuillot : Le Père Jérôme, Géronde, 15 mai 1833 - Réponse du 20 mai 1833 et lettre de M. Dulongpray]

AAbTm - Dossier Géronde

28 mai 1833 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot.

Monsieur l'abbé Breuillot

J'ai reçu vendredi dernier votre lettre du 21. Vous savez mieux que moi ce qui se passe en France et s'il convient de différer d'y ramener la communauté : je ne puis mieux faire que de suivre vos avis et de rester avec mes frères sur le roc de Géronde tant que vous ne me conseillerez pas de l'abandonner pour rentrer dans votre diocèse. Cependant j'espère que vous continuerez à faire des recherches et que lorsque vous aurez trouvé un local convenable vous tâcherez d'en faire l'acquisition pour notre communauté. Dans le cas où nous pourrions rentrer, notre intention ne serait pas de nous dessaisir de Géronde, nous voudrions y laisser trois ou quatre frères convers avec un prêtre pour travailler le bien et nous conserver la maison, ce serait un lieu de refuge s'il arrivait de nouveaux malheurs. Vous savez que nous sommes dans l'embaras à cause du vœu de stabilité que font tous ceux qui s'engagent dans notre Ordre. Il y a un moyen de lever cet obstacle quoique nous ne puissions pas revenir encore dans votre diocèse : il suffit que nous y ayons une propriété. Les novices peuvent promettre à Géronde la stabilité pour cette demeure où ils ne sont pas encore, mais qui nous appartient et où nous avons la volonté d'aller nous fixer aussitôt que les circonstances nous le permettront. Vous voyez par là, M. l'abbé Breuillot, qu'il ne faut pas cesser vos démarches. Quand vous nous aurez trouvé un local, si la communauté ne peut pas s'y rendre, nous y enverrons au moins quelques frères habillés en séculiers qui travailleront le bien. Deux ou trois ou quatre frères ne donneront de l'ombrage à personne.

Vaucluse⁵ avec le domaine dont vous me parlez fournira assez à la subsistance de la communauté. Vous me dites qu'il est au bord du village : comme vous y avez été plusieurs fois, vous êtes à même de juger si cette grande proximité ne nuira point au recueillement des religieux. Si l'ancien prieuré d'Abbaux d'Essom est plus solitaire, s'il se trouve plus éloigné des habitations, il me semble qu'il faudrait le préférer quoiqu'il n'y ait pas autant de terrains. J'espère qu'après avoir bien cherché vous trouverez ce qu'il nous faut.

J'en reviens aussi à St-Laurent. Si Mlle Lombard pouvait se déterminer à le donner pour une Trappe, qu'elle bonne œuvre ! Mais je ne puis espérer, quand vous n'espérez pas vous-même.

Chacun se repose sur vous, Monsieur l'abbé Breuillot, du soin de nous procurer un nouvel établissement, parce que chacun sait combien jusqu'ici le Ciel a béni toutes les démarches que vous avez faites pour procurer sa gloire et le salut du prochain. On peut dire en toute vérité que vous êtes l'homme du diocèse de Besançon. Nous prions Dieu tous les jours qu'il vous conserve

⁵ Vaucluse : monastère de bénédictins fondé en 870, diocèse de Besançon, canton de Maiche, arrondissement Montbéliard, sur un affluent du Dessoubre, pas très éloigné de Consolation. Doubs

la vie et la santé pour le bien de notre communauté qui vous devra, j'espère, son retour et son établissement dans la Franche-Comté.

Daignez me rappeler au souvenir de MM les Vicaires généraux et leur dire que nous espérons tout de leur zèle pour le bien de la religion et de leur dévouement pour notre communauté : que nous croyons qu'ils prendront quelques momens pour s'occuper avec vous des moyens de nous faire rentrer dans leur diocèse.

M. Pidoux a trouvé ma lettre très expressive, je le prie d'en attribuer la cause au grand désir que nous avons de vous revoir. Nous n'avons pas de repos depuis que nous vous avons quittés parce que nous sommes sortis de notre centre, nous ne pouvons trop désirer d'y rentrer et au plutôt puisque c'est le seul moyen de retrouver la paix. M. Pidoux sait bien que la religion et sa probité nous ont toujours inspiré une confiance entière et sans borne qui loin de diminuer, croîtrait tous les jours si, comme je viens de le dire, elle n'était sans bornes. Présentez-lui mes respects et faites lui des excuses s'il en est besoin.

Si vous prévoyez que nous n'aurons pas assez de ressources pour nous procurer un local et qu'il ne se trouvera pas assez d'âmes charitables pour fournir ce que nous manquera, daignez me dire, quand vous m'écrivez, si je ferai bien d'envoyer quelqu'un à la quête. Plut à Dieu qu'on sût le bien qu'une Trappe fait dans le diocèse où elle est placée, on ne verrait pas les pauvres trappistes courir le monde pour aller demander l'aumône : chacun s'empresserait de porter son superflu à La Trappe.

Il me semble que vous pouvez poursuivre vos recherches sur Vaucluse et le domaine voisin. Quand vous connaîtrez bien tous les endroits, vous serez plus à même de juger lequel peut le mieux nous convenir.

Si vous êtes dans le cas d'écrire à Mgr Dubourg, notre nouvel archevêque, daignez lui offrir les hommages de notre communauté et lui dire que nous l'appelons de tous nos vœux dans son archevêché de Besançon, que nous avons appris qu'il nous est favorable et que nous bénissons le Ciel qui l'a si bien disposé en notre faveur. J'ose espérer que s'il parle à Mlle Lombard, il en obtiendra quelque chose.

Le P. Stanislas Lapierre, notre ancien P. prieur m'a mandé l'article suivant en date du 27 mars 1833.

“J'avais toujours intention d'écrire au marchand de drap de Lyon, pour savoir si M. Dulongpray l'avait payé pour deux pièces qu'il lui a achetées. Je ne crois pas que nous soyons obligés, mais je ne suis pas bien rassuré. Vous en ferez ce que vous croirez devoir faire. Étant à Fribourg, il m'avait écrit et je lui avais répondu qu'il eut recours sur Dulongpray et que s'il ne pouvait pas de faire payer, il m'en écrirait. Depuis nous sommes venus en Valais et je n'en ai eu plus aucune nouvelle.” Je vous prie, Monsieur Breuillot, de me dire votre sentimens là-dessus. Dulongpray a écrit de Belleaux où nous étions encore, à ce marchand de drap de Lyon pour lui demander du drap. Il s'est signé Dulong procureur de Belleaux.

Archives de l'abbaye de Tamié

Le P. abbé du Gard dans sa dernière lettre en date du 14 mai me parle ainsi de notre future rétablissement dans votre diocèse : "J'approuve toutes vos idées quant à l'établissement projeté dans le diocèse de Besançon que Messieurs l'abbé Breuillot et Gousset veulent bien seconder. C'est entrer dans les vues de feu Mgr l'archevêque de Rohan qui avait désiré une colonie des nôtres dans son diocèse, laquelle il avait accueillie avec tant de bonté. Témoignez à MM Breuillot et Gousset mes respects et ma reconnaissance. Pour le placement l'endroit le plus solitaire et le plus propre à fournir votre subsistance par le travail des mains sera toujours le plus préférable. Dieu vous délivre du besoin de la quête.

Fr. Germain, abbé très indigne

Je suis très obligé à M. Gousset de sa décision au sujet des messes de Madame Noirat. Je la suivrai très exactement. Je ne trouve pas vos lettres où vous marquez au P. Stanislas Lapierre ce que le neveu de Madame Noirat avait retenu sur les mille francs de messes à dire. Tâchez de vous en rappeler et de me le dire la prochaine fois.

La quête volontaire qu'on a faite à Fribourg a produit 700 frs que j'ai reçus. Il nous vient aussi des novices. Bénissons Dieu qui ne laisse pas sans récompense ce qu'on fait pour son amour et pour sa gloire.

Je recommande très instamment la communauté à vos saintes prières et suis avec un profond respect... F. Jérôme

AAbTm - Dossier Géronde

18 juillet 1833 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à Monsieur l'abbé Breuillot.

La Sainte Volonté de Dieu

Monsieur l'abbé Breuillot,

Je viens de recevoir votre lettre du 13. J'en ai reçu avant hier une de la Haute-Saône que je vais transcrire ici en entier en vous priant de ne la communiquer à personne. J'ai répondu hier à cette lettre, le monsieur qui l'a écrite paraît plein de bonne volonté, de plus, il a de grandes ressources puisqu'il peut nous donner tous les fonds nécessaires pour former en France un établissement commode et selon des règles de notre Ordre.

10 juillet 1833 - Vesoul, Haute-Saône

Marie Stanislas de Lavaux, chevalier des Ordres de St-Louis et de la Légion d'Honneur, etc. à M. le supérieur de la maison Notre-Dame de Géronde, en Valais, Suisse.

Instruit par des âmes sincèrement chrétiennes qui dans tous les temps ont fait preuve d'une franche et sincère piété, en un mot, incapables de tromper ma religion, que vous, mon R. Père et vos bons religieux avez le plus grand désir de revenir en France votre Patrie... animé par un motif tout religieux, je me suis déterminé à vous écrire dans la vue de vous faire connaître que j'ai fait vœu au pied de la Croix de notre Rédempteur, que si la

demande que je réitère chaque jour à Dieu sous l'invocation de la très sainte Vierge Marie et de saint Pierre de Tarentaise est exaucée (demande qui n'est point contraire aux commandements de Dieu et de l'Église) de vous faire don entre les mains des fonds nécessaires pour vous mettre à même de fonder en France un établissement religieux qui soit commode et selon les règles de votre Ordre. À ce fait je m'empresse de vous écrire pour vous supplier, mon révérend Père, de prier et de faire prier en commun tous les religieux de la communauté qui chaque jour et pendant tout le temps que vous aurez déterminé, diront les prières que vous jugerez à propos dans cette circonstance. Puisse le Seigneur bénir l'œuvre que j'ai le plus grand et sincère désir d'accomplir, n'ayant en vue que sa très sainte gloire et le bonheur de rendre toute votre communauté à notre patrie pour y attirer les bénédictions du Ciel et coopérer à votre bonheur s'il en existe toutefois sur la terre...

Signé : Le chevalier de Lavaux

Ce monsieur demande une réponse, je la lui ai faite hier comme je vous l'ai dit. Je l'ai encouragé de mon mieux à poursuivre la bonne œuvre et lui ai marqué que nous commencerions le 26 juillet une quarantaine pour nous conformer à ses intentions. Nous dirons la messe de communauté pendant ces quarante jours et les litanies du saint Nom de Jésus, celles de saint Pierre de Tarentaise, le *Salve Regina*, le *Sub tuum praesidium*, chaque jour pour les fins qu'il se propose. Je pense, Monsieur Breuillot, que vous connaissez ce Chevalier, car les personnes notables, celles surtout qui peuvent et qui veulent faire des bonnes œuvres ne vous sont pas inconnues. Si vous jugez que nous pouvons nous fixer à ce qu'il dit, je tâcherai de l'engager à vous communiquer son dessein, vous vous concerterez ensemble pour trouver les moyens de le faire réussir. Encore une fois, je vous conjure de ne parler de ceci à personne.

Je viens maintenant à ce que vous me dites dans votre lettre. Si j'avais pu prévoir lorsque j'étais chez M. le curé de St-Maurice, qu'il serait question d'acheter le couvent de Vacluse, je me serai empressé d'y aller pour l'examiner. M. le curé m'en a parlé, comme il m'a dit que Vacluse était trop pauvre, que je ne pouvais pas espérer d'y trouver des personnes capables de me donner quelque chose, je n'ai pas cru devoir me mettre en marche pour n'avoir d'autre satisfaction que de voir un ancien couvent.

Je me rappelle le site de St-Maurice, j'en suis parti un matin pour aller chez les Demoiselles Quillemin qui m'ont fort bien reçu. C'est une descente bien rapide et bien pénible. Leur maison est au pied d'un roc et à côté du Soubre⁶. De là j'ai été à Rosureux marchant toujours à côté de cette rivière. Rosureux est dans un trou, le soleil n'y paraît point en hyver, j'ai vu au-dessus ces précipices dont vous m'avez parlé en me faisant la description de Jechièves.

Si je n'avais pas reçu la lettre de M. le Chevalier de Lavaux, je me serais décidé à partir de suite pour vous aller trouver et voir le couvent de Vacluse ainsi que Jechièves. Je ne sais pas

⁶ Une rivière se nommant Dessoubre coule près de Vacluse.

quels sont ces fonds dont parle M. de Lavaux. Si ce sont des terres, il paraît qu'elles sont bien placées. Si c'est de l'argent, il paraît aussi qu'il veut en donner assez pour former un établissement commode. Dans l'un et l'autre cas il faudrait renoncer à Vaucluse et à Jechièves. C'est bien dommage que Vaucluse se trouve si près du village, sans cela il conviendrait sous tous les rapports. Vous ne m'avez pas dit s'il est en plaine ou en pente comme Jechièves. Je dois vous observer que les terrains en pente ne nous conviennent guère, surtout s'ils sont un peu éloignés du couvent. Le chemin est alors trop pénible pour les religieux qui ont déjà assez des austérités de la règle. Nous faisons à Géronde une expérience qui nous servira par la suite. Les frères obligés de descendre tous les jours de la montagne, sont bien fatigués le soir quand ils ont fait la montée pour revenir au monastère. Il faut au moins que la pente ne soit pas considérable et toujours un jardin vaste où les religieux de chœur puissent travailler, car les sorties fréquentes hors de l'enclos ne conviennent pas.

Il n'est plus question d'aller en Belgique parce que nous avons tous à cœur de rentrer dans votre diocèse. Je vois bien qu'il faudrait profiter ou de Vaucluse ou de Jechièves parce que nous pourrions avoir l'un ou l'autre à bon marché et y faire un établissement sans beaucoup de dépenses. Mais ne prévoyez-vous pas qu'on pourrait avoir quelque chose de mieux et même à moins de frais ? Il est maintenant certain que nous reviendrons dans votre diocèse puisque vous êtes tous fort bien disposés à nous recevoir. Que ce soit quelques mois plus tôt ou plus tard, n'importe. Si pour trouver un local plus convenable il nous fallait attendre encore quelques temps, nous serions bien dédommagés par les avantages que nous trouverions dans un local plus commode, plus... plus fertile, car tout cela sert merveilleusement à l'observation de la règle et vous, Monsieur Breuillot, vous auriez aussi une plus grande récompense, une plus grande consolation, parce que vous nous auriez plus commodément placés.

J'attends demain au soir une lettre du P. abbé du Gard.

Sans pouvoir vous dire autre chose, j'ajoute cependant qu'il est possible qu'après de nouvelles réflexions, je me décide à vous aller trouver pour traiter de vive voix avec vous. Je voudrais que mon voyage ne fût pas inutile, il me serait bien agréable de pouvoir à mon retour, annoncer à mes frères de Géronde que nous avons réussi.

Il paraît que vous n'avez pas reçu ma réponse à votre lettre datée du 14 et du 18 avril et du 21 mai. C'est dans cette réponse qui portait la date du 28 mai que je vous demandais plusieurs choses dont vous ne me parlez pas dans votre lettre du 20 juin. Je vous demandais :

- 1°- Si vous croyiez que je fisse bien d'envoyer un frère à la quête ;
- 2°- Si nous étions obligés de payer à un marchand de Lyon deux pièces de drap que M.

Dulongpray lui prit pour le compte de Bellevaux, voici de que m'en dit le P. Lapière dans une lettre du 27 mars dernier : "J'avais toujours intention d'écrire au marchand de Lyon, pour savoir si M. Dulongpray l'avait payé pour les deux pièces qu'il lui a achetées. Je ne crois pas que nous soyons obligés, mais je ne suis pas bien rassuré. Vous en ferez ce que vous croirez devoir faire. Étant à Fribourg, il m'avait écrit et je lui avais répondu qu'il eut recours sur Dulongpray et que

s'il ne pouvait pas de faire payer, il m'en écrirait. Depuis nous sommes venus en Valais et je n'en ai eu plus aucune nouvelle."

• 3°- Je vous priais de me dire ce que le neveu de Madame Noirat avait retenu des milles francs qu'elle nous a donnés pour messes, afin que je puisse fixer le nombre.

Je suis,...

F. Jérôme.

AAbTm - Dossier Géronde

30 août 1833 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot

La Sainte Volonté de Dieu

Monsieur l'abbé Breuillot,

Ayant une commodité pour Besançon, j'en ai profité pour vous écrire un mot. J'ai écrit aussi à M. Grillet, je n'ai pas cacheté la lettre parce que je désire que vous la lisiez avant de la lui remettre. Si vous ne croyez pas qu'elle puisse lui faire quelque bonne impression et le porter au moins à mettre son domaine du Manier à un prix très modéré, vous garderez chez vous cette lettre. Il m'a semblé que M. Grillet était tout autre la dernière fois que je l'ai vu chez vous, c'est-à-dire qu'il avait fort à cœur de nous céder son Manier et qu'il nous le laisserait pour 300 frs le journal. Je sais qu'il aime l'Ordre des Trappistes, leur genre de vie lui plaît, il approuve fort qu'ils s'adonnent à l'agriculture. Je crois que ce que je lui dis dans ma lettre est de nature à le toucher, il ne verra pas avec indifférence que la Trappe du Manier prospère et qu'elle fait du bien dans le pays, je crois même qu'il viendra nous voir souvent et qu'il mettra ses délices à considérer la discipline sévère qui règne dans nos maisons et à examiner nos travaux. Enfin, je ne doute pas qu'il ne veuille contribuer quelque obole pour notre établissement. Vous vous rappelez ce qu'il a dit lorsque je lui ai parlé "de bonnes œuvres" et que le Manier ayant appartenu autrefois aux religieux, il ne pouvait mieux faire que de le rendre. « Je conviens, a-t-il dit, que ceux qui le leur ont pris ont mal fait, mais vous savez que le pape a décidé qu'ils pouvaient garder ces biens. » Quelqu'un m'a assuré que sa Dame était très pieuse, s'il en est ainsi, je peux croire que dans la vente du Manier elle se rappellera que ce bien appartenait autrefois aux religieux, etc... Vous savez mieux que moi ce qu'il faut en penser, si vous remarquez quelques inexactitudes dans ma lettre, je vous prie de la garder. Je peux assurer qu'elle est exacte en ce qui concerne les Trappistes et l'agriculture.

Nous commencerons dans quelques jours une neuvaine pour demander à Dieu qu'il touche le cœur de M. et de Mme Grillet et qu'il les détermine à nous vendre leur domaine de Manier à vil prix. Le domaine offre de grands avantages, quand nous devrions en vendre les deux tiers pour payer, il vous en resterait bien assez pour vivre et pour pouvoir nous enfermer dans la solitude.

Je suis...

F. Jérôme.

AAbTm - Dossier Géronde

Sans date [entre sept. 1833 et juin 1834] - **[Géronde]** — Billet de F. Jérôme

Votre lettre est arrivé hier vers les 2 heures de l'après-midi à Sierre, elle ne m'a été remise que ce matin. Si je l'avais reçue à 3 heures comme c'est d'ordinaire, je vous aurais répondu au soir par le courrier qui est parti à 11 heures. de la nuit.

Il serait peut-être fort important de savoir avant qu'on vende Jechièves et le petit domaine de Vaucluse, si nous pouvons compter sur M. le Chevalier de Lavaux et quels sont ces fonds qu'il veut nous donner. Si j'allais à Besançon, je pourrais l'aller trouver chez lui à Vesoul. De vive voix il s'expliquerait mieux qu'il ne fait dans sa lettre. Tout bien considéré, je crois que je ferai bien d'entreprendre le voyage ; j'y penserai encore et je ferai pour le mieux : il est certain que je dois voir aussi Jechièves et Vaucluse avant de les acheter, il faut que je voye par moi-même s'ils peuvent convenir. Voici les inconvénients que je trouve dans cette grande proximité du village. Le chant et le son de la cloche durant la nuit troubleront peut-être le repos des habitants qui pourront en faire des plaintes : malgré toutes nos précautions il leur sera encore facile de savoir tout ce qui se passera dans le couvent, etc. Si je fais le voyage, comme c'est bien probable, je partirai dimanche après la messe sur notre char qui me portera jusqu'à St-Maurice, ensuite j'irai à pied jusqu'à Pontarlier. Je pense que vous m'accompagnerez sur votre char à Vaucluse et à Jeichièvre, sans quoi j'aurais été par Neuchâtel, Morteau, Consolation jusqu'à ces endroits.

Le P. abbé du Gard a cru qu'il y aurait peut-être possibilité de faire un établissement fixe dans le Valais parce que Mgr l'évêque de Sion lui a écrit une lettre dans laquelle il lui disait les plus belles choses de la Trappe de Géronde et lui manifestait le désir de nous conserver. Je me suis informé. On m'a répondu qu'il ne fallait pas y compter et que je ne pouvais mieux faire que de chercher ailleurs. Géronde ne peut être qu'un ... momentané. F. Jérôme.

AAbTm - Dossier Géronde (1)

4 septembre [1833] - [Besançon] — Lettre de P. Jérôme à l'abbé Breuillot

J'ai examiné de nouveau les revenus du Mognier, ils m'ont paru bien peu de chose.

1°- 600 mesures de grain à 5 F. la mesure	3 000 F.
2°- Les prés	1 000 F.
3°- Les vignes	500 F.
4°- Le moulin	<u>600 F.</u>
Total	5 100 F.
Ôtez les impositions foncières 1 200 F. reste	- 3 900 F.

Archives de l'abbaye de Tamié

L'impôt foncier comprend les portes et les fenêtres qui sont en grand nombre. Il paye au moins de 4 à 500 F. pour ce seul article. La diminution qu'il obtiendra sur l'autre impôt n'arrivera pas à 200 F. Il doit compter sur 1 000 F. d'imposition. Ainsi son revenu du Monier ne passera pas 4 000 F. Ôtez encore les frais d'entretien des bâtiments qui sont considérables car le monier a 10 ou 12 maisons, je crois pouvoir assurer qu'il n'en est pas quitte pour 1 000 F. par an. Resterait enfin 3 000 F. de revenu.

Lorsque vous aurez occasion de voir M. Grillet, tâchez de le faire entrer en matière, parcourez tous les points et il devra convenir du calcul que je fais. Si M. de L... nous aide, il ne faut pas hésiter à prendre le Manier, et quand il ne nous aiderait pas, achetons pourvu que M. Grillet veuille vendre pour cent vingt mille francs, qu'il nous donne 30 années pour payer et qu'il n'exige pas d'intérêts, que du moins il se contente de 1 500 F. à 2 000 F. Nous pourrions lui payer 10 000 F. par an sans trop nous gêner. Quelqu'un m'a dit que M. Grillet ferait volontiers une remise de 1 000 F. sur le bail en faveur des trappistes, s'ils voulaient prendre son Manier en qualité de fermiers. Il aura les mêmes égards, je n'en doute pas, si nous voulons l'acheter.

Votre très humble serviteur,

Fr. Jérôme prieur

4 septembre - Nous avons fini hier la quarantaine. Nous commençons aujourd'hui la neuvaine pour M. Grillet. Dieu peut tout.

Si vous vous rappelez combien le neveu de Madame Noirat a retenu sur les 1 000 F., daignez me le dire lorsque vous m'écrirez. Je ne trouve rien de marqué ici. Fr Jérôme.

AAbTm - Dossier Géronde

7 Février 1834 - Lons-le-Saunier - Lettre de Nicolas Mazeau, notaire à Lons-le-Saunier, rue du commerce, n° 66, à Monsieur Breuillot, directeur du Séminaire à Besançon.

Monsieur,

La veuve Gaud ayant touché pour le compte de son fils Marie Bernard trapiste, une somme d'environ 11 à 1200 frs, ce dernier lui ayant mandé de vous l'adresser, je viens Monsieur, d'après l'ordre de la dite veuve, vous prier de vouloir bien nous dire si vous consentez à recevoir l'argent de son fils et comment nous devons vous l'envoyer. Je suis avec une parfaite considération, de Monsieur le directeur, son tout dévoué serviteur.

N. Mazeau

AAbTm - Dossier Géronde

28 Février 1834 - Lons-le-Saunier - Lettre de Nicolas Mazeau, notaire à Lons-le-Saunier, rue du commerce, n° 66, à Monsieur Breuillot, directeur du Séminaire à Besançon.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser de part de la Dame veuve Gaud pour son fils le trapiste Marie Bernard, un mandat de la somme de treize cent trois francs trente cinq centimes qui revient au dit Bernard après ses dettes payées, sauf la pension qu'il doit à sa belle-sœur sur la Délivrance qui a été faite par sa mère en mon étude le 23 juin 1833. Ce mandat est payable le 31 mars prochain chez Melle Marie Amet de Besançon envoi est fait d'après l'ordre du dit Bernard.

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien m'assurer réception de la présente afin que votre lettre puisse servir de décharge à la veuve Gaud vis-à-vis de son fils le trapiste.

Je suis avec une parfaite considération votre tout dévoué.

N. Mazeau.

AAbTm - Dossier Géronde

6 mars 1834 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot.

Monsieur l'abbé Breuillot,

Il est temps que je réponde à ce que vous me disiez dans votre lettre du 3 octobre 1833, savoir que d'après le sentiment de MM. les curés de Chancey⁷ et de Sornay⁸, il voudrait mieux prendre le Magney à bail que de l'acheter. M. Grillet ... m'a écrit le 20 novembre et qui me l'offre aussi à bail, m'observe qu'il croit que cela peut me convenir. J'ai dû penser bien longtemps pour voir si je pouvais faire avec M. Grillet l'arrangement proposé. Je n'ai rien voulu décider là-dessus après toutes les réflexions je ne savais à quoi me résoudre lorsque le P. Stanislas qui est arrivé de Rome m'a dit qu'il n'y voyait pas tant de difficultés et que même sous un rapport il valait mieux dans ce moment être en France comme fermiers que comme propriétaires, ainsi qu'on fait les trappistes en Hollande où un protestant les a pris chez lui de cette manière sans que le gouvernement ait pu leur rien dire. Je commence moi aussi à entrer dans ce sentiment. Daignez me répondre le plutôt possible et me dire ce que vous en pensez vous-même. Faites savoir à M. Grillet que je répondrai enfin à sa lettre et qu'il ne soit pas surpris d'un si long retard, car certainement je devais bien y penser avant de répondre oui ou non. Je me suis d'autant moins poussé de lui écrire que j'ai cru me rappeler qu'on m'avait dit que le bail des anciens fermiers ne termine qu'à l'automne de cette année 1834.

Vous savez que j'ai visité le Magney avec M. le curé de Sornay et que je l'ai trouvé convenable pour une Trappe. Ne pouvant pas l'acheter maintenant, nous le pourrons peut-être plus tard. Nous ferons d'autant plus d'efforts pour cela que nous y avons déjà un pied. Les

⁷ Chancey, Haute-Saône, arrondissement. Vesoul, canton de Pesmes, proche des départements du Jura, du Doubs et de la Côte-d'Or, à 7 km de l'abbaye d'Acey.

⁸ Sornay, Haute-Saône, arrondissement. Vesoul, canton Marnay, à la limite des départements du Jura et du Doubs, à 4 km de l'abbaye d'Acey.

paroisses avoisinantes sont excellentes, de plus nous rendrions service aux gens d'Ébé qui n'ont pas de prêtres ce qui nous les attacheraient entièrement.

Cependant si vous trouvez ailleurs quelque petit domaine qui ne fût pas cher et qui nous convient, je pense qu'il vaudrait encore mieux l'acheter. Encore une fois, daignez me répondre le plutôt possible. Il ne convient pas que nous demeurions plus longtemps dans l'inaction tandis que tous les autres se ... et s'établissent. S'il faut quêter, nous quêterons. Aujourd'hui tout se fait presque au moyen des quêtes.

Le Père Stanislas vous présente ses respects. Il ne manquera pas de vous aller voir lorsqu'il passera à Besançon.

La lettre de M. Grillet est très honnête, il offre de détacher les vignes et le moulin, si nous trouvons qu'ils nous chargeraient trop, de sorte que nous n'aurions alors que la ferme proprement dite. Il faut que nous sachions ce que vous en pensez.

Je suis...

F. Jérôme.

AAbTm - Dossier Géronde

16 mars 1834 - [Géronde] — Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot

La Sainte Volonté de Dieu -

Monsieur l'abbé Breuillot,

Je confie cette lettre et les autres paquets qui l'accompagnent au Rév. Père Stanislas Lapière. Je ne sais s'il pourra vous voir, en tout cas il déposera ceci au bureau des diligences. Si on néglige de vous le faire porter, ayez la bonté de le réclamer. Le P. Stanislas prendra probablement une voiture qui part de Lausanne et va jusqu'à Paris portant les voyageurs de l'une de ces deux villes à l'autre pour 45 frs de France. Vous avez peut-être connaissance de cette nouvelle entreprise, ainsi que du bureau où l'on va prendre les places à Besançon.

Vous devez avoir reçu de moi deux lettres dans l'espace de 8 jours, l'une où je vous parlais du jeune homme que vous m'avez adressé et l'autre où je vous disais que je prendrais peut-être le Magniey à bail comme M. Grillet me l'a proposé. Le jeune homme peut-il dire la messe ? Voici que les Pâques approchent et il faut qu'il communie ou qu'il célèbre. Si les supérieurs jugent qu'il peut célébrer, je lui ai trouvé pour le moment une soutane au vestiaire, ainsi on ne devra pas lui en envoyer jusqu'à nouvel ordre. Daignez me répondre là-dessus le plutôt possible et me donner aussi des nouvelles de son affaire. Il a laissé sa sœur au lit presque sans vie. Si vous en avez entendu parlé et que [vous] puissiez m'en dire quelque chose, je vous prie aussi de m'en donner des nouvelles.

Il me semble que vu les circonstances et nous proposant de rentrer en France, il y aurait plus de sûreté pour nous à prendre le domaine de M. Grillet en qualité de fermiers que d'acheter, quoiqu'il ne faille pas craindre aujourd'hui les bouleversements de la première révolution. Si néanmoins vous trouvez quelques terres bien placées et qui ne soient pas chères, je ne vois pas que nous devions nous abstenir de les prendre. On est toujours mieux chez soi que chez les

autres. Il est vrai qu'en prenant d'abord le Manier à bail, nous pourrions espérer d'en faire ensuite l'acquisition, M. Grillet étant disposé à un détachement de gros morceaux pour les vendre à d'autres. Nous pourrions même acheter d'abord les bâtiments et la ferme et un peu de terre autour et prendre le reste à bail, que nous achèterions ensuite peu et à peu. Je crois que M. Grillet s'accommoderait de cet arrangement.

M. de Lavaux à qui j'ai écrit pour lui parler du Magney m'a répondu que si Dieu l'exauçait, il était résolu à nous acheter cette propriété, que nous pourrions la regarder comme nous appartenant, mais il faut nécessairement que Dieu l'exauce.

Daignez me donner vos avis sur ce qu'il y a de mieux à faire. Je ne doute pas que Dieu ne vous donne la lumière dont vous avez besoin pour juger de ce qui peut nous convenir davantage.

Je vous ai demandé dans le temps si vous aviez reçu 240 frs pour le frère Augustin de St-Sixte et que le P. Stanislas m'a cédé parce que j'ai dû fournir de l'argent pour son voyage de Rome. Répondez-moi un mot là-dessus.

Je suis...

F. Jérôme

P.S. Je vous prie de cacheter les paquets dont je vous ai parlé au commencement de cette lettre et de les faire jeter à la poste.

AAbTm - Dossier Géronde

20 mars 1834 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot.

La Sainte Volonté de Dieu

Monsieur l'abbé Breuillot,

Vos deux dernière lettres du 13 et du 17 courant et celle que vous y avez jointe de M. le curé de Scey-sur-Saône⁹ sont fort intéressantes. Vous voyez qu'à force de chercher vous avez trouvé ce qu'il nous faut. Je suis fâché que le P. Lapierre n'ait pu différer son départ de quelques jours, il n'était déjà plus ici lorsque j'ai reçu votre avant dernière du 13. Une sainte personne qui nous a envoyé 20 louis¹⁰ d'étrennes le premier jour de l'an, fera volontiers les frais de mon voyage et je pourrai dans quelque temps aller visiter moi-même les Lauterot, Chemilly¹¹ et m'aboucher de nouveau avec M. Grillet. Je vous avoue que j'incline de toute ma volonté vers Chemilly. Une église et un monastère tout prêts à nous recevoir et assez de terres pour nourrir la communauté, c'est, il faut en convenir, une belle occasion de réparer nos pertes avec beaucoup d'avantages.

⁹ Scey-sur-Saône-et-Saint-Paulin, Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, à 16 km à l'ouest de Vesoul.

¹⁰ Un louis = 20 francs.

¹¹ Chemilly, Haute-Saône, arrondissement. Vesoul, canton de Scey-sur-Saône, à 10 km à l'ouest de Vesoul. Couvent de Picpus

Vous savez qu'il n'est pas question d'abandonner de suite et tout à fait ce rocher de Géronde quelque peine que nous ayons à y demeurer. Si vous nous trouvez un emplacement convenable, nous le prendrons et le ferons garder par trois ou quatre de nos frères habillés en séculiers qui travailleront les terres et ne causeront de l'embarras à personne. Telles sont les intentions de mon supérieur, je crois vous en avoir parlé lors de mon dernier voyage à Besançon. Nous ne nous y fixerons en corps de communauté que lorsque vous ne verrez plus rien à craindre.

M. le curé de Provenchère¹² ne pourrait-il pas nous faire don de son Lauterot ? J'allai chez lui lorsque je faisais la quête et tous ses voisins me disaient que lorsqu'il voulait transporter son trésor d'un lieu dans un autre, il ne lui fallait rien moins que des chars solides attelés de plusieurs bons chevaux pour effectuer ce transport. S'il voulait nous faire don de son Lauterot, nous pourrions peut-être nous établir dans la combe voisine que vous appelez Rançonnière. Si c'est trop froid, si la neige y reste trop longtemps, s'il y avait à craindre des voleurs, s'il n'y avait pas de chemin un peu praticable pour faire les provisions nécessaires, nous ne pourrions guère nous établir dans cet endroit. Vous m'avez dit aussi qu'il n'y vient pas de blé, mais seulement de l'avoine et de l'orge. C'est encore un grand déficit. Informez-vous si les Lauterot ne sont pas plus froids que St-Maurice et Vaucluse et si le froment y vient de même. Dans votre lettre du 29 septembre 1833 où vous me donnez des détails sur les deux Lauterot, vous me dites que le blé vient médiocrement au Lauterot dessous, il paraît que l'autre et la Rançonnière sont plus froids et qu'il y a peu d'arbres à fruits. Je désire savoir aussi combien de mois la neige y reste. S'il faut passer plusieurs mois sans pouvoir sortir, c'est un grand inconvénient, à quoi pourrions-nous nous occuper dans la maison ?

M. Grillet dans sa lettre du 20 septembre m'offre son Magney pour 600 mesures de froment et 24 frs la fauche du prés. Ses fermiers actuels lui en donnent ce prix. Quelqu'un m'a dit qu'il nous ferait un rabais de 1 000 frs. Il convient lui-même que son domaine est en mauvais état et qu'il donnera beaucoup de peine à ceux qui entreprendront de l'améliorer un peu. Mais j'en reviens à Chemilly, car c'est bien là je crois ce qui nous convient le mieux. Nous achèterions avec le temps ces terres qui se trouvent entre le bois et le clos. Pour payer un fort acompte au propriétaire, nous vendrions plusieurs coupes de ce bois.

Rappelez-vous notre position à Géronde : rien pour nous occuper sur notre roc. Il faut descendre au jardin deux fois chaque jour. Quand nous avons bien travaillé et qu'il s'agit de revenir sur ce roc, ce n'est pas une petite affaire pour nous qui sommes déjà épuisés du travail et des jeûnes. J'admire la patience de mes bons frères, mais je dois en même temps songer à les soulager, à leur trouver un local plus convenable : ils se consoleront, ils ranimeront leur courage lorsqu'ils sauront qu'ils ont en France un monastère tout prêt où ils pourront aller aussitôt que le mauvais temps sera passé. Nos travaux d'été sont vraiment excessifs. Nous devons aller presque

¹² Provenchère, Doubs, arrondissement. Montbéliard, canton Maîche, à 13 km à l'ouest de Maîche, à 6 km de Vaucluse et 8 km de Cour-St-Maurice.

tous les jours tantôt à une lieue, tantôt à demi lieue du monastère. Le P. Stanislas ne pense pas que nous puissions tenir longtemps ici sans nous ruiner la santé, il me presse fortement de faire rentrer la communauté en France. Je vous prie encore une fois de me dire si les Lauterot ne sont pas plus froids que Vaucluse et si la neige n'y reste pas davantage. D'après votre calcul ils nous coûteraient peu de chose pourvu que les habitants des communes voisines voulussent nous aider à bâtir. Le plan que vous avez tracé d'un monastère à bâtir à la Rançonnière est très régulier, quoiqu'il ne soit pas tout à fait conforme aux constitutions de notre Ordre. Le réfectoire et le dortoir doivent être assez grands pour contenir 120 personnes. On peut mettre au dortoir deux rangs de couches une du côté des fenêtres, mais il faut une bonne distance au milieu des deux rangs. Pour la hauteur il ne faudrait pas moins de 12 à 14 pieds. Je vais écrire à M. de Lavaux pour lui faire part de vos découvertes et lui demander de nouveau s'il ne veut pas fournir quelque chose. Je vais faire la même demande à une personne qui nous est bien dévouée. Son mari nous l'est aussi, mais il tient beaucoup plus qu'elle à ses louis.

S'il était question de bâtir, nous ne viserions qu'au solide, du reste, simplicité, pauvreté qui put autant qu'il serait possible rappeler celle de l'étable de Bethléem. Vous voyez que nos idées s'accordent fort bien : vivre pauvrement et du travail de nos mains, c'est notre seul désir, notre grande ambition.

Le jeune homme que vous m'avez adressé est impatient de recevoir des nouvelles de ses affaires. Il se comporte très bien, garde un silence rigoureux envers tous, il ne parle qu'à moi. Les Pâques approchent, veuillez me dire s'il peut célébrer.

Je suis...

F. Jérôme

Mes bons frères me disent souvent : « Quand nous apprendrez-vous que vous nous avez trouvé un monastère en France ? » C'est à vous, Monsieur Breuillot que j'adresse cette demande. Faites en sorte que leurs désirs soient bientôt exaucés. On ne cesse de me dire que les PP Jésuites bâtissent à force des maisons, des églises dans les grandes villes où ils se sont établis. Nous n'en demandons pas autant. Qu'on nous donne une solitude où nous puissions vivre ignorés de tous les mortels, voilà où tendent tous nos désirs.

Du 21. Je pense à vous envoyer sous enveloppe le mandement que Mgr l'évêque a publié au commencement du carême. Vous verrez que le Valais va très mal, qu'il en est à la guerre civile, que le Bas-Valais veut absolument la révolution et qu'il l'obtiendra. Il est très prudent de notre part de songer à rentrer en France.

AAbTm - Dossier Géronde

21 mai 1834 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot.

Monsieur l'abbé Breuillot

Archives de l'abbaye de Tamié

Il est bon que vous soyez au courant de ce qui se passe dans le Valais. Vous verrez par la lecture du mandement de Mgr l'évêque que ce pays marche à grands pas vers la révolution. Le clergé et tous les gens bien pensant craignent beaucoup et avec raison car les séances de la Diète, assemblée depuis environ trois semaines, sont très orageuses. Ce fléau politique ne sera probablement pas le seul qui passera par le Valais. Nous sommes à la veille d'une famine. Point de pluie depuis le mois de janvier. Le blé et le seigle sont perdus, nous ne récolterons pas le semence. Il y a une sécheresse telle qu'on n'en a point vue de mémoire d'homme, rien de pousse. J'examine souvent les jardins du haut de notre rocher, je n'y découvre pas une seule herbe. On fait beaucoup de prières et des processions pour obtenir la pluie, mais le Ciel est irrité. Des paroisses entières font jusqu'à dix lieues pour aller implorer l'assistance de la sainte Vierge. Dans une semaine nous avons eu 6 paroisse qui sont venues à Géronde, cependant le beau temps continue. Je ne pourrai ne point faire un peu de quête dans quelques paroisses de vos montagnes du Doubs lorsque j'irai voir les Lauterots.

Je vous prie de m'envoyer une bonne recommandation qui me serve aussi de *celebret* afin de pouvoir me présenter chez messieurs les curés. Il y a quelques bonnes paroisses où je fis de fort bonnes affaires en 1831. Je crois que j'y ramasserai encore quelque chose cette année. De Pontarlier j'irai à Morteau, etc. Je me rendrai à Besançon qu'après [avoir] tout vu tout examiné. S'il y a quelque possibilité de nous établir aux Lauterot, j'espère que M. le curé de Provenchère se montrera généreux au moins dans cette circonstance.

Notre pensionnaire à bien de la peine à se tenir tranquille. Il dit que s'il pouvait comparaître devant les tribunaux, sa seule présence confondrait les calomniateurs. Il prétend qu'il s'est sacrifié en toute manière, sous les yeux de Q... Il a fait de grandes dépenses pour orner leur église qui n'avait que les quatre murs lorsqu'il y est allé. Il les a prêché avec un zèle d'apôtre. Après tant de peines, de travaux et de sacrifices, devait-il croire qu'on le traduirait comme un grand criminel aux assises et qu'on chercherait à le faire condamner aux peines les plus infamantes. Il s'occupe trop de ces pensées. Je voudrais qu'il se résigne davantage et qu'il se conformât un peu plus à notre divin Maître lorsqu'il était sur la croix.

Je pense faire mon voyage après l'octave de la Fête-Dieu, tâchez de m'écrire avant le 15 juin.

Je suis avec un profond respect, Monsieur l'abbé Breuillot, votre fidèle serviteur F. Jérôme

AAbTm - Dossier Géronde

30 mai 1834 - Scy-sur-Saône - Lettre de Verneret curé, à l'abbé Breuillot

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous informer que le propriétaire de Chemilly est à Scy-sur-Saône pour le 5 juin et qu'il est dans la disposition de vendre cette propriété. Je ne saurais vous dire combien de temps il restera ici. Je désire bien sincèrement que les trappistes viennent demeurer à

Archives de l'abbaye de Tamié

Chemilly et attirer par la ferveur de leurs prières les bénédictions du Ciel sur nos contrées. Il me semble que l'établissement convient parfaitement. S'il fallait bâtir la maison et l'église, il en coûterait autant peut-être qu'il en coûtera pour avoir toute la propriété.

Je suis heureux de saisir cette occasion pour vous renouveler l'assurance de mon profond respect et de ma reconnaissance bien sincère pour toutes les bontés que vous avez eu pour moi et dont le souvenir ne s'effacera jamais de ma mémoire.

J'ai l'honneur d'être avec une considération distinguée, monsieur le Directeur, votre très humble et obéissant serviteur. Verneret, curé

AAbTm - Dossier Géronde

13 juin 1834 - Scey-sur-Saône - Lettre de Verneret curé, à l'abbé Breuillot

Monsieur le Directeur

J'ai l'honneur de vous informer que le propriétaire de Chemilly est à Scey-sur-Saône et qu'il y demeurera jusqu'après les élections. Il se rendra à Paris du 25 au 27 juin. S'il était assuré que ces messieurs qui désirent acquérir Chemilly vinsent un jour ou deux plus tard, il retarderait son voyage. Dans tous les cas, s'il ne vend pas d'ici à cette époque, il laissera sa procuration à l'effet de vendre cette propriété.

Il assure qu'on lui a offert depuis peu 37 000 frs, mais il exige absolument 40 000 et 1 000 frs de coiffe. Il n'est pas nécessaire de verser l'argent comptant, on laissera toute la facilité pour le paiement. Il y aura 10 000 frs à verser entre les mains de M. Bourleau propriétaire à Voray¹³ et à Besançon. C'est lui qui a vendu à M. Bernard et il reste encore 10 000 frs à payer sur cette propriété.

J'ai l'honneur d'être...

Verneret, curé

AAbTm - Dossier Géronde

19 août 1834 - Amancey - Lettre de Cuiret, prêtre, à l'abbé Breuillot

Monsieur le directeur,

Je n'ai pas pu faire arpenter plutôt le **Roucheret**. Voici sa contenance.

1°- Le côté nord regardant le midi contient 42 journaux, y compris jardin, vergers et sol de la maison. Il y a 26 journaux en champs et prés, 9 en broussailles qui peuvent être défrichés et emplantés d'arbres fruitiers et 7 en bois.

2°- Le côté sud regardant le nord, contient 40 journaux dont 33 en nature de champs, prés, pâture qui peuvent tous être cultivés avec la charrue et 7 journaux en bois.

¹³ Voray-sur-l'Ognon, Haute-Saône, arrondissement Vesoul, canton de Rioz.

Archives de l'abbaye de Tamié

En tout, terre labourable et prés	59 journaux
Broussailles défrichables	9 journaux
Bois	<u>14 journaux</u>
Total	82 journaux

Le pré de la combe contenant environ 4 journaux, n'est point compris dans l'arpentement de la ferme. Il y a au moins en tout 85 journaux.

Les propriétaires désirent avoir promptement une réponse définitive. Toutes les démarches faites, les personnes employées ont donnée à tout ceci une publicité qui est pénible pour les messieurs Garnier, pourvu qu'elle ne leur devienne pas préjudiciable. Je vous avoue que si j'avais le moyen, je croirais faire un bon marché en achetant ce domaine pour 36 000 francs.

La vieille maison peut servir à loger bien du bétail, du fourrage. Mais pour la rendre propre à loger les religieux il faudrait trop de dépenses. Elle peut être encore bien utile.

La fête de l'assomption et le dimanche suivant ont été cause qu'on n'a pas pu arpenter plutôt. Je me hâte de vous envoyer le résultat de cette opération.

Veillez agréer, le profond respect avec lequel je suis, Monsieur le Directeur, votre très humble et très obéissant serviteur,

P. Cuiret, prêtre.

AAbTm - Dossier Gêronde

27 octobre 1834 - Sion - Lettre du grand Baillif de Sauter au supérieur de Gêronde

Très révérend Père

J'ai l'honneur de vous transmettre sous ce pli les passeports que j'ai reçus en retour de l'ambassade de France, pour vos révérends religieux. D'après les nouvelles dispositions que cette légation a fait connaître dans le courant de septembre, l'expédition de ces passeports est sorti directement de ses bureaux. S.E. Monsieur le comte de Rumigny, à qui j'avais écrit à ce sujet, a eu l'attention de les faire délivrer gratis.

Je souhaiterais bien, très révérends Père, que vous laissiez couvrir ces papiers de poussière avant d'en faire usage pour nous quitter. Je ne puis, au sujet de cette résolution, que vous répéter ce que j'ai dit au révérend Père Maurice. Plus nous approchons du terme où vous aller la réaliser, plus je sens la peine que j'éprouve d'une détermination dont, il n'y a pas encore fort longtemps, vous reculiez l'époque bien au-delà de celle que vous venez inopinément de lui fixer. Je souhaite qu'elle remplisse vos vœux dès que ceux de vous conserver parmi nous ne peuvent plus se réaliser.

En recommandant de nouveau le Valais à vos prières ainsi qu'à celles de vos vénérables religieux et que je réclame spécialement pour moi, je vous prie très révérend Père, d'agréer les assurances réitérées de mon sincère dévouement et de ma parfaite vénération.

Le grand Baillif

de Courten

Archives de l'abbaye de Tamié

P.S. J'attends encore un passeport de la légation de Russie et un de celle d'Angleterre. Je joins à ce pli 13 délivrés ou visés par l'ambassade de France.

AAbTm - Dossier Géronde

30 octobre 1834 - Géronde - Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot

La Sainte Volonté de Dieu

Monsieur l'abbé Breuillot

Nous faisons nos préparatifs de voyage. Nous avons vendu notre bétail aux enchères le 28 de ce mois. Nous en avons eu bien peu de chose. Je pense partir deux ou trois jours après la Toussaint pour le Roucheret. Je vous prie de nous procurer un sac de riz, un autre de haricots, et un autre de pois ou de lentilles, quelques mesures d'oignons, deux marmites pour la soupe et la portion de 40 à 50 personnes, une petite caisse de chandelles. Votre Claude pourrait peut-être faire un voyage au Roucheret avec la voiture du séminaire pour nous apporter ces petites provisions. Achetez encore 24 soupières qui puissent contenir deux bonnes assietés de soupe, 24 écuelles à portion de la même grandeur, autant de petites écuelles, le tout de terre fort commune. Envoyez aussi une pierre sacrée et la permission de MM les vicaires généraux pour dire la messe dans une chambre qui vous tiendra lieu de chapelle pour le moment.

Le Père souprieur restera ici avec une partie de la communauté pour terminer nos affaires. Il viendra nous joindre au Roucheret le plutôt qu'il pourra. Nous avons tant d'ouvrage ici qu'il n'a pas été possible d'envoyer devant nous une voiture de butin au Roucheret. Nous nous proposons de nous servir de notre char pour faire le voyage, il portera les effets les plus nécessaires et les religieux y monteront, tantôt les uns, tantôt les autres. Les effets seront les habits des religieux, leurs paillasses et couvertures de lit, quelques outils de menuiserie et de sabotier, des ornemens et du linge d'église, quelques bêches et quelques pioches, des livres. S'il est nécessaire d'en prévenir la douane, je vous prie d'aller trouver de suite le directeur et de lui dire que la voiture qui portera ces effets passera à Jougne le 9 ou le 10 novembre prochain pour aller à Malans. S'il faut encore spécifier les autres endroits, vous ajouterez qu'elle se rendra à Malans par Pontarlier, Sombacour, Chantrans, Bolandoz, Amancey, Fertans et Amondans. Les droits pour ces sortes d'effets qui sont tous ou presque tous fort usés ne peuvent pas être quand chose. Tâchez d'obtenir que le cheval ne nous coûte rien, non plus que la voiture.

Je suis...

F. Jérôme.

AAbTm - Dossier Géronde

10 novembre 1834 - Pontarlier - Lettre de F. Jérôme à l'abbé Breuillot

Monsieur l'abbé Breuillot

Archives de l'abbaye de Tamié

Nous venons d'arriver ici où nous coucherons parce qu'il se fait nuit. Je m'empresse de vous écrire pour vous prier d'aller à la préfecture. Lorsque la douane de Jougne a eu visité tous les paquets, deux buralistes se parlaient à mots couverts, l'un disait à l'autre : « Il faut aller là-bas ce soir », ce qu'il lui a répété plusieurs fois. Étant en route pour Pontarlier, j'ai vu un homme à cheval que j'ai cru reconnaître. Il venait fort vite par un sentier joindre la grand route. J'ai pensé qu'il venait peut-être à Pontarlier avertir le sous préfet de notre arrivée pour ensuite mettre des entraves à notre établissement. Il me semble que vous feriez bien d'aller à la préfecture. Vous découvrirez aisément si le préfet sait quelque chose et vous agirez en conséquence de ce qu'il vous dira.

Nous arriverons demain à Malans. Il a fallu payer 30 frs pour le cheval, 6 frs pour le char et 6 frs pour les autres effets. Je vous écrirai plus au long dans quelques jours. Notre voyage a été très heureux. Nous n'avons guère dépensé que ce qu'il a fallu payer pour les droits d'entrée.

M. D... est content de s'en aller dans notre monastère de Belgique, mais il ne sait comment y aller parce qu'il est sans passeport. Il prie ses supérieurs de l'aider à traverser la France et il partira de suite. Il faut qu'il prenne un parti au plutôt parce que le P. souprieur va, avec le reste des frères, quitter Géronde dans quelques jours.

Je suis...

F. Jérôme.

Vous recevrez dans peu une lettre de change du grand Baillif du Valais qui vous fera toucher 65 louis d'or pour vous. C'est là dessus que nous comptons pour payer le mobilier que j'ai acheté au Roucheret et les vivres, blé, pommes de terre, etc.

Nous appellerons notre nouvel établissement le Val-Sainte-Marie pourvu que notre abbé, à qui j'écris à ce sujet par le courrier de ce soir, y donne son consentement. Je vous en dirai les raisons plus tard.

Si vous trouvez ... un autre ... qui vous sont plus convenable, je vous prie de me le faire savoir.